Envoyé en préfecture le 11/03/2025
Reçu en préfecture le 11/03/2025
Publié le
ID : 033-213304546-20250311-DCM_2025_03_01-DE

SAINT-MORILLON

DCM 2025-03-01

MAIRIE DE SAINT-MORILLON
1 Place de l'Église
33650 Saint-Morillon

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 16 Présents : 11 Votants : 13

Date de convocation : 07 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le onze mars à vingt-et-une heures, le Conseil Municipal de Saint-Morillon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mme Laurence BOURGADE, Maire.

Etaient présents : M. Jérôme BARBESSOU, M. Jean-Marc BAUCHOT, Mme Catherine BIGOT, Mme Laurence BOURGADE, M. Cyril CULLERIER, Mme Marie-Nicole FERNANDEZ, M. Jean-Marc HEINTZ, M. Pierre LAMBEL, M. Nicolas RÉGNIER, Mme Gaëlle RIEU, Mme Valérie SIMON-CHEYRADE.

Etaient absents : M. Arnaud CHRÉTIEN, M. Sébastien LEFRAIS (procuration à Mme Gaëlle RIEU), Mme Sylvia RAMON, Mme Géraldine RÉSET, Mme Danielle SECCO (procuration à Mme Marie-Nicole FERNANDEZ).

Secrétaire de séance : M. Pierre LAMBEL.

OBJET : ARRÊT DU PROJET DE RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE SAINT-MORILLON ET BILAN DE LA CONCERTATION

Madame le Maire rappelle au conseil municipal les conditions dans lesquelles le plan local d'urbanisme (PLU) a été révisé, les motifs de cette révision et à quelle étape de la procédure le dossier se situe.

Madame le Maire explique également les choix effectués et précise quelles seront les règles d'urbanisme applicables.

La commune de Saint-Morillon engage une révision de son Plan Local d'Urbanisme (PLU) afin de redéfinir les orientations de développement urbain et d'améliorer la qualité des espaces publics et paysagers, notamment au cœur du village.

Cette révision s'inscrit dans un cadre réglementaire strict et en cohérence avec le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), afin de concilier l'accueil de nouveaux habitants et la maîtrise du développement urbain.

Envoyé en préfecture le 11/03/2025
Reçu en préfecture le 11/03/2025
Publié le
ID : 033-213304546-20250311-DCM_2025_03_01-DE

Dans cette dynamique, les élus ont également mis en œuvre une Convention d'Aménagement du Bourg, visant à restructurer et aménager les espaces publics.

Cette démarche prend en compte les grands enjeux actuels, notamment la transition écologique et énergétique, la mobilité, la sécurité, la conservation et la valorisation du patrimoine, ainsi que l'accès aux services et équipements.

Ces deux dossiers, étroitement liés, ont été volontairement menés conjointement par les élus afin d'assurer une cohérence globale dans l'aménagement et le développement du territoire communal.

1. Contexte législatif et réglementaire (liste non exhaustive)

La révision du PLU s'inscrit dans un cadre législatif strict, notamment avec :

- La loi Climat et Résilience du 22 août 2021, qui fixe l'objectif de Zéro Artificialisation Nette (ZAN) à 2050.
- Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) et le Programme Local de l'Habitat (PLH) de la Communauté de Communes de Montesquieu (2022-2027), qui orientent le développement territorial.
- Le SRADDET Nouvelle Aquitaine (schéma régional d'aménagement, de développement durable, et d'égalité des territoires) approbation Préfète de Région en date du 27 mars 2020.

2. Chronologie des étapes du projet

- **Lancement de la révision du PLU :**

Décembre 2020 : Délibération du conseil municipal actant le lancement de la procédure de révision du PLU.

- **Premiers travaux et études préalables (2021-2022)**

Analyse environnementale sur plusieurs saisons :

- Étude des habitats naturels et anthropiques
- Inventaire des zones humides
- Étude du réseau hydrographique

- **Opposition au transfert de la compétence du PLU à la CCM pour rester maîtres de nos choix (02 juin 2021)**
- **Réalisation du Schéma Directeur des Eaux Pluviales (2022)**
- **Lancement du projet CAB (2023)**

Envoyé en préfecture le 11/03/2025
Reçu en préfecture le 11/03/2025
Publié le
ID : 033-213304546-20250311-DCM_2025_03_01-DE

3. Concertation et élaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)

- 04 avril 2023 : Débat sur les orientations du PADD lors du Conseil Municipal
- 6 juillet 2023 : Organisation d'une réunion publique afin d'échanger avec les habitants sur les orientations du projet PLU
- Octobre 2023 : Réunion publique – Présentation de l'étude du projet CAB

- 21 décembre 2023 : Réunion des Personnes Publiques Associées (PPA).

Cette réunion a rassemblé des représentants de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer, de la Communauté de Communes de Montesquieu et du Syndicat Mixte du SCOT de l'aire métropolitaine de Bordeaux et du SIAEPA de Saint-Selve.

Les orientations générales du projet ont été validées, mais des ajustements ont été suggérés, notamment en lien avec la réduction de 50 % de la consommation d'espaces naturels par rapport à la période 2011-2020, en cohérence avec la loi Climat et Résilience et l'objectif du ZAN à horizon 2050.

4. Débat complémentaire sur le PADD

- 05 mars 2024 : Débat complémentaire sur le PADD, après la réunion des PPA

5. Poursuite des études et concertations

- 2024 : Élaboration par les élus et les cabinets conseil du projet CAB et du projet PLU

- Mars 2025 : Arrêt du projet de révision du PLU

6. Étapes suivantes

- Transmission du projet de révision du PLU aux Personnes Publiques Associées (PPA), qui disposeront de trois mois pour donner leur avis

- Enquête publique : 1 mois + 1 mois pour échanges et avis commissaire enquêteur, prévisionnel deuxième quinzaine de juin à fin aout

- Reprise du dossier en septembre

- Approbation du PLU : octobre 2025

Madame le Maire informe également le conseil municipal des modalités selon lesquelles la concertation s'est effectuée tout au long de la procédure :

- Article intitulé « Saint-Morillon : des projets à mener simultanément » dans le journal Sud-Ouest du 24 janvier 2023,
- Révision du PLU évoquée au sein des Editos du Maire, dans les bulletins municipaux n° 116 distribué en mars 2023, n° 118 distribué en décembre 2023 et n° 119 distribué en avril 2024.
- Echanges relatifs à la révision du PLU lors de la réunion publique du 6 juillet 2023 au cours de laquelle le diagnostic et les grandes lignes du PADD ont été présentés, suivi d'un temps de questions-réponses avec le public

Envoyé en préfecture le 11/03/2025
Reçu en préfecture le 11/03/2025
Publié le
ID : 033-213304546-20250311-DCM_2025_03_01-DE

- Article intitulé « Le projet d'aménagement et de développement durable », paru dans le bulletin municipal n° 118 distribué en décembre 2023, récapitulant les axes principaux du PADD et évoquant l'organisation prochaine d'une seconde réunion publique relative à la révision du PLU,
- Article intitulé « 2024 nécessitera de faire des choix à Saint-Morillon » paru au journal Sud-Ouest en date du 31 janvier 2024,
- Débat complémentaire sur le Plan d'Aménagement et de Développement Durable qui s'est tenu lors du Conseil Municipal du 05 mars 2024
- Permanences des élus le samedi matin et une vingtaine d'entretiens individuels du Maire avec les administrés portant sur la révision du PLU

Madame le Maire présente le bilan de cette concertation.

Le Conseil Municipal,

Vu le code de l'urbanisme, et notamment les articles L. 101-1 à L. 101-3, L. 103-2 à L. 103-6, L. 132-1 à L. 132-4, L. 151-1 et suivants, L. 152-1 et suivants, L. 153-1 et suivants, R.132.1 et suivants ;
Vu la délibération du conseil municipal n° DCM 2020-12-07 en date du 17 décembre 2020 prescrivant le lancement de la procédure de révision du Plan Local d'urbanisme ;
Vu le bilan de la concertation présenté par Madame le Maire ;
Vu le dossier du PLU ;

Considérant que le projet de PLU est prêt à être transmis pour avis aux personnes publiques qui ont été associées à sa révision et à celles qui ont demandé à être consultées ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à 12 VOIX POUR (**M. Jérôme BARBESSOU, M. Jean-Marc BAUCHOT, Mme Catherine BIGOT, Mme Laurence BOURGADE, M. Cyril CULLERIER, Mme Marie-Nicole FERNANDEZ, M. Jean-Marc HEINTZ, M. Pierre LAMBEL, M. Nicolas RÉGNIER, Mme Gaëlle RIEU, Mme Danielle SECCO, Mme Valérie SIMON-CHEYRADE.
et **1 ABSTENTION** (M. Sébastien LEFRAIS),

TIRE le bilan de la concertation,
ARRÊTE le projet de PLU de la Commune de Saint-Morillon tel qu'il est annexé à la présente,
PRÉCISE que le projet de révision du PLU sera communiqué pour avis (article L153-16 du code de l'urbanisme) :

– à Monsieur le Préfet de Gironde et de la Préfecture de la Région Nouvelle Aquitaine,
– au président du conseil régional,
– au président du conseil départemental,
– au directeur de la DREAL Nouvelle Aquitaine,
– à la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers,
– à la présidente du SYSDAU, chargé de l'élaboration et du suivi du SCoT de l'aire métropolitaine bordelaise,
– au président de la chambre d'agriculture,
– au président de la chambre des métiers et de l'artisanat,
– au président de la chambre de commerce et d'industrie,
– au président de la Communauté de Communes de Montesquieu, autorité compétente en matière d'organisation des transports urbains et en matière de PLH, EPCI dont la commune est membre,
– au président du Centre National de la propriété forestière de Nouvelle Aquitaine,

Envoyé en préfecture le 11/03/2025
Reçu en préfecture le 11/03/2025
Publié le
ID : 033-213304546-20250311-DCM_2025_03_01-DE

– au président de l'Institut National de l'Origine et de la Qualité Aquitaine-Poitou Charente,
– aux maires des communes limitrophes membres de la Communauté de Communes de Montesquieu.

INFORME que les Présidents des associations visées à l'article L.132-12 pourront en prendre connaissance, conformément aux dispositions dudit article.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet au titre du contrôle de légalité.

Conformément à l'article R.153-3 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie durant un mois.

Le dossier sera tenu à la disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie : lundi-mardi-jeudi de 14 heures à 18 heures, mercredi de 9 heures à 12 heures, vendredi de 14 heures à 17 heures.

Transmis par voie dématérialisée
à la Préfecture de Bordeaux
le 11 mars 2025

Fait en Mairie, les jours,
mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme

Le secrétaire de séance,
Pierre LAMBEL

Le Maire
Laurence BOURGADE

MAIRIE de SAINT-MORILLON 33650

Envoyé en préfecture le 11/03/2025
Reçu en préfecture le 11/03/2025
Publié le
ID : 033-213304546-20250311-DCM_2025_03_01-DE